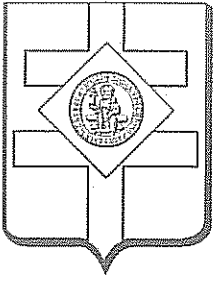


Ville de Bouxières aux Dames



Bouxières aux Dames, le 13 décembre 2016

Place de la Mairie
B.P. n° 31
54136 Bouxières aux Dames
☎ 03 83 22 72 09
☎ 03 83 22 75 84
Courriel : mairie-de-bouxieres-aux-dames@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr

A l'attention des parents de l'école
René Thibault dont les enfants
fréquentent les temps périscolaires.

Objet : Application du plan Vigipirate à compter du 3 janvier 2017

Réf. : CC/AK/AK/ n° 825

Madame, Monsieur,

Suite au comité de pilotage jeunesse du jeudi 10 novembre 2016, et du dispositif Vigipirate « alerte attentat » diffusé le 31 août 2016, il s'avère que les écoles ne répondent pas dans leur fonctionnement périscolaire à cette nouvelle législation.

Ainsi, en attendant l'électrification des portails des écoles maternelles comme il a été fait à René Thibault et afin de limiter le nombre de personnes qui entrent dans les établissements scolaires, nous sommes contraints de réorganiser les temps périscolaires de manière à adopter la sécurité nécessaire à l'accueil des enfants.

C'est pourquoi à compter du mardi 3 janvier 2017, les portails des écoles seront fermés à clé à partir de 15h45 et il ne sera plus possible de récupérer vos enfants de manière échelonnée et d'entrer dans les établissements scolaires.

Ainsi, les enfants quittant à 16h seront accompagnés par l'animatrice (Isabelle) à la grille de sortie de l'école (pas de changement). Les sorties de 16h30 et 17h30 se feront à la grille devant l'école (ou il y a l'interphone).

Un temps de 10 minutes dans le cadre des sorties de 16h30 et de 17h30 permettra aux parents de venir chercher leur enfant.

A compter de 17h30, le départ pourra se faire de manière échelonnée. Les parents devront se présenter à l'interphone comme habituellement.

De même, pour le temps d'accueil du matin, les parents devront se présenter à l'interphone afin que l'animatrice déverrouille la porte et permette à l'enfant d'entrer en périscolaire.

Ces temps périscolaires fixes (notamment le créneau 16h30 à 17h30) permettront aux animatrices de proposer des activités à tous les enfants, activités qui pourront être suivies et organisées de manière plus pérenne et structurée.

Il va de soi que les inscriptions devront être réalisées rigoureusement par les parents afin que les enfants ne soient pas déplacés inutilement.

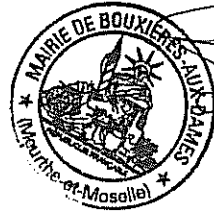
Nous comptons sur votre aide et votre compréhension pour nous accompagner dans ce nouveau fonctionnement.

.../...

.../...

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe déléguée à la jeunesse et aux écoles



Christelle CHEVREUX

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]